



ASSOCIATION
AMIS, PROPRIÉTAIRES et LOCATAIRES de LACANAU OCÉAN
A.P.L.L.O.
P.V. Assemblée Générale 2025

Dimanche 14 septembre 2025 - Salle L'Escoure à LACANAU

9H30 : Assemblée Générale Ordinaire

MOTION N°1 : Adoption du procès-verbal de l'A.G.O. 2024-vote

MOTION N°2 : Rapport moral-vote

MOTION N°3 : Rapport financier 2024-vote

MOTION N°4 : Budget prévisionnel 2025-vote

MOTION N°5 : Renouvellement du Tiers sortant -vote

MOTION N°6 : Élection au Conseil d'administration

Présentation des nouveaux entrants-vote

11H00 : Accueil des élus et invités - Questions – réponses avec les élus

12H30 : Buffet de l'amitié

9H30 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Conformément à l'article 8 des statuts du 17 septembre 2023, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer dès lors que la présence du quart des membres adhérents (présents ou représentés), à jour de leur cotisation dans l'année civile en cours, est confirmée lors de l'émargement des listes de présence, et la prise en compte du nombre de pouvoirs. Quel que soit le nombre d'adhérents et adhérentes présents ou représentés. Les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des adhérents et adhérentes présents ou représentés, par vote à main levée.

La Présidente ouvre la séance de l'Assemblée générale ordinaire 2025. Après contrôle et vérification du décompte des membres présents et représentés, elle déclare le quorum atteint et après avoir remercié les membres présents, la séance est ouverte.

L'Assemblée est donc autorisée à délibérer.

MOTION N°1 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2024 : PRÉSENTATION PASCAL RICARRÈRE-CAUSSADE/SECRÉTAIRE

Mise au vote : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

MOTION 2 : RAPPORT MORAL : PRÉSENTATION MARIE-THÉRÈSE FABRE /PRÉSIDENTE APLLO

Mise au vote : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ MOINS DEUX ABSTENTIONS

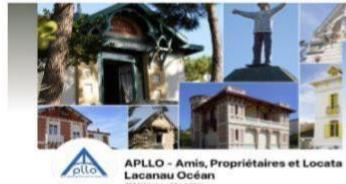
I - PRÉAMBULE

Plus que jamais nos actions sont restées fidèles à nos statuts : INFORMER, DÉFENDRE l'image de la station, son environnement et notre cadre de vie sur toute question d'intérêt général ou projets d'aménagement pouvant entraîner une modification importante du cadre de vie de la population et de la commune. Nous avons donc renforcé notre présence dans nos médias pour communiquer sur nos actions et avons commencé à utiliser notre chaîne YouTube. Nos médias habituels : site web, Facebook, Instagram, nos newsletters et bien sûr notre magazine APLLO mag' qui s'est restructuré avec toujours les rubriques habituelles, mais aussi des dossiers plus complets et plus étayés.

Nous remercions nos annonceurs qui nous soutiennent dans cette action.

nos médias

Facebook



site Web



Instagram



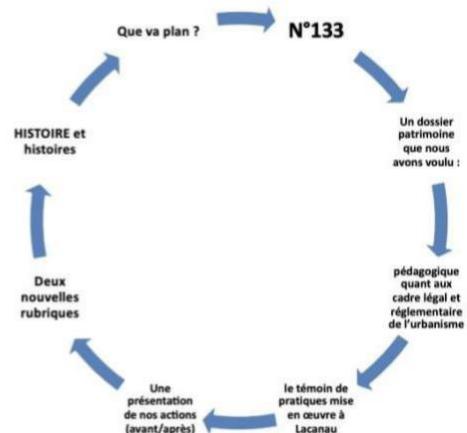
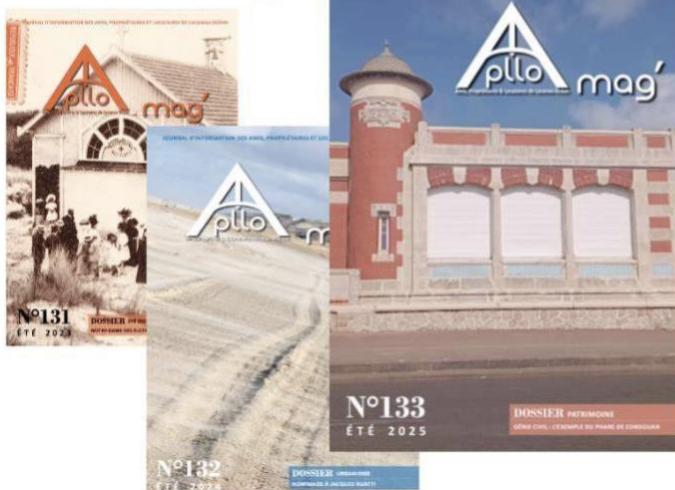
YouTube

newsletter



nos médias

APLLO mag'



ENCOMPLÉMENT DU MAG', LANCEMENT DE LA COLLECTION APLLO COLLECTION

Comme vous avez pu le constater l'APLLO mag' s'est étoffé au cours des années.

Lors de la rédaction des derniers magazines, le manque d'espace nous a interpellé et après réflexion les membres du CA ont décidé la création d'un nouvel outil de communication en complément.

APLLO COLLECTION consistera en des publications thématiques de fascicules ou de mini ouvrages dans lesquels nous déclinerons et élargirons certains thèmes de l'APLLO mag' ou bien des thèmes laissés en suspens par manque d'espace.

Cette collection sera à l'image de L'APLLO et reflètera ses choix et ses objectifs.

Nous pourrons également décliner plus largement nos recherches patrimoniales. Cela nous permettra également de constituer un outil mémoire de notre association. Une source et une référence que vous pourrez conserver et consulter à loisir.

Nous accueillons dans nos rangs tous les bénévoles qui voudront venir nous aider dans cette tâche.

nos médias

APLLO COLLECTION



Des publications thématiques en complément de l'APLLO mag'

APLLO COLLECTION N°1

« Les années 1930-50 à Lacanau, entre mémoire et histoire »

Parution : 2026

Format : env. 21x17 cm, env. 200 p.

Prix public : 25 €

Prix en souscription : 20 €

Bulletin de souscription (automne 2025)

Partagez vos témoignages et documents !

II - LES ACTIONS MENÉES DANS LE CADRE DE L'OBJET DE NOTRE ASSOCIATION

RETOUR SUR 2024

LES PERMANENCES APLLO

Nous vous retrouvons chaque dernier samedi du mois depuis 2022, salle des APS de 9h30 à 12h30.

Notre souhait, vous rencontrer, établir un contact régulier, apporter des réponses à vos demandes et mieux adapter nos réponses à vos besoins.

Ce rendez-vous mensuel de proximité nous a permis de constater que le besoin de se rencontrer était plus que présent et qu'il était important de pouvoir gérer des situations en aval. Au cours de ces permanences, nous pouvons prendre en charge plus précisément des dossiers et les analyser.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer.

LES DOSSIERS

UNE EXPERTISE

Le suivi des dossiers repose sur une expertise, sur une rigueur constante et sur des compétences professionnelles partagées par les membres du C. A. et enrichies ponctuellement par les adhérents et les adhérentes. Nous travaillons également avec les services compétents dans l'espoir que cela puisse participer au travail de protection du site inscrit, du site classé et, à terme, à la protection Monuments historiques de certains bâtiments remarquables canaulais.

UN SERVICE

Le suivi des dossiers est un travail conséquent, qui implique une vigilance permanente et, dans le cas des procédures, un travail long, intense et contraint par le calendrier. Nous estimons ainsi, par exemple, le temps consacré à un recours gracieux (études et rédaction) à environ une cinquante d'heures ou plus suivant les dossiers. Dans cet engagement et dans l'intérêt commun, votre soutien (communication des documents, etc.) est précieux.

UNE ACTION DE MEMOIRE

Notre travail historique sur les demeures et les caractéristiques architecturales de la commune a conduit à la création d'un fonds documentaire et d'archives.

Nous faisons donc appel à vous, dans le cadre des dossiers mais aussi plus largement, si vous possédez des actes anciens, à les partager avec nous. Nous ne les conservons pas mais nous nous chargeons de les retranscrire et en effectuons une copie que nous archivons ; nous vous communiquons les documents que nous trouvons par ailleurs (AD 33, etc.).

LES DOSSIERS EN COURS

- **SUITE DE LA DÉMOLITION DU CINÉMA « LE FAMILIA » / PROJET « 7EME ART » AMIANTE/ DOSSIER DE LA SCCV COURT MÉTRAGE**

Nous sommes toujours vigilants sur l'affaire de l'amiante qui a été largement détaillée dans l'APLLO mag'.

Bref rappel, un chantier de démolition sans aucun confinement, ni aucune protection pour les riverains et ce en violation de la règle du code de la santé publique. Un chantier qui n'a toujours pas été désamianté depuis 2020 et un terrain qui est resté en friche depuis lors dont nous attendons le désamiantage.

A suivre donc...

- **PROJET AU 6 RUE DE L'ADJUDANT GUILTARD /SCCV LACANAU GUILTARD /ACTION MENÉE AVEC LES RIVERAINS BÂTIMENT JOUXTANT LA ZONE UBL (FRONT DE MER) SURFACE DE PLANCHER : 923 M² 15 APPARTEMENTS**

La volumétrie ne tient pas compte des maisons remarquables qui l'entourent et qu'elle écrase. La surface de plancher réduit significativement les espaces de pleine terre à portion congrue, sur une parcelle jusque-là arborée.

- **PROJET AU 1 RUE CHAMBRELENT /SCCV LACANAU CHAMBRELENT /ACTION MENÉE AVEC LES RIVERAINS 17 LOGEMENTS ET UN COMMERCE, 1240 M² DE SURFACE DE PLANCHER, SUR 4 NIVEAUX**

Démolition de la totalité de la toiture et d'une grande partie du bâtiment protégé dont ne subsisteront que les façades qui seront rénovées. Volumétrie complètement modifiée par l'adjonction de 2 niveaux supplémentaires en lieu et place des combles, venant rompre la séquence de voies. Cette partie de la place sera complètement vampirisée.

Par ailleurs, l'Architecte des bâtiments de France a donné un avis défavorable à ce projet « qui nuit au caractère et à l'intérêt du site naturel protégé », qui plus est, ses prescriptions n'ont pas été prises en compte dans le permis de construire. La procédure est en cours.

- **PROJET AU 19 RUE GABRIEL DUPUY (SITE VILLA « SAINT-HUBERT ») /SCCV SWELL/ACTION MENEE AVEC LES RIVERAINS SURFACE BÂTIE PROJETÉE DE PRÈS DE 15 FOIS CELLE EXISTANTE : 210 M² DE BÂTI -> 3 086,50 M² 44 LOGEMENTS**

La destruction pure et simple d'une partie de la maison remarquable et du garage, des immeubles datant de 1922. La procédure contentieuse de demande en annulation a dû être déposée auprès du Tribunal administratif devant l'impossibilité de la rédaction d'un protocole concernant la préservation des arbres et de la végétation qui accueillent de nombreuses espèces, la conservation de la totalité du bâtiment remarquable ainsi qu'une meilleure intégration du projet dans le voisinage. Tout ceci afin de permettre de respecter le cadre de vie de ce quartier historique du Crohot du Matelot et de ne pas dénaturer le site inscrit. On ne peut accepter la destruction pure et simple de cet espace naturel, dans le quartier le plus ancien de l'Océan, entouré d'un nombre important de maisons également remarquables. D'autant plus que, ce projet, en l'état mettra largement en péril l'identité architecturale et paysagère du quartier et détruira en partie la villa « Saint-Hubert ». Le Tribunal a décidé de suspendre le permis de démolir dans l'attente de la décision au fond. La procédure est en cours.

LES PROTOCOLES

A l'APLLO, plus que jamais nous continuons à informer et défendre nos adhérents concernant le présent et l'avenir de la station. Les recours en urbanisme sont vitaux et ils concourent à assurer le respect effectif des règles d'urbanisme plus que jamais nécessaires. Il convient donc de faire montre d'un grand sens de l'anticipation en cas d'apparition de projets de nature à affecter les intérêts collectifs à protéger.

Dans ce paysage complexe qui se dessine devant nous, nous sommes déterminés à déchiffrer et analyser tous les grands sujets qui agitent notre cadre de vie.

Outre les protocoles transactionnels réalisés ou en cours, nous nous engageons désormais dans un travail constructif afin que les projets immobiliers soient plus respectueux du cadre de vie et du patrimoine canaulais.

Cela nous renforce dans l'idée qu'il est plus que jamais important que nous puissions rencontrer les promoteurs qui le désirent non pas trop en amont mais au dépôt du permis afin de permettre de travailler sur du concret et de donner un avis en parfaite connaissance des caractéristiques exactes des permis de construire et non pas sur un flou artistique.

EN COURS

- **PROTOCOLE TRANSACTIONNEL PROJET 6 RUE DU MARÉCHAL DES LOGIS GARNUNG/SCI OCEAN**

Il s'agit d'un projet immobilier sur le terrain actuel de l'ancien hôtel « les Dunes », une villa remarquable du tout début du XXe siècle qui possède de nombreux composants architecturaux identiques à ceux de la « Villa Plaisance », notre actuelle mairie annexe. Le projet lui-même se situe à côté du bâtiment remarquable « les Dunes ».

Un protocole transactionnel a été signé avec le promoteur afin de préserver l'intégrité et l'homogénéité du site.

L'idée a été de travailler sur la qualité architecturale et la volumétrie du projet. Actuellement, en cours de construction.

MB

SG

TERMINÉ

- PROTOCOLE TRANSACTIONNEL PROJET AU 28 AVENUE DE L'ADJUDANT GUITTARD / SCI SDD

Le pétitionnaire avait retravaillé son projet et obtenu un nouveau permis qui excluait la maison remarquable (actuel « Pink Amore ») et ne concernait plus que la parcelle du 28 av. de l'adjudant Guittard. Nous avons déposé un recours afin que ce nouveau permis se conforme aux demandes du Tribunal et au règlement. Après de nombreux échanges, un protocole transactionnel a été signé entre l'APLLO et le Maître d'Ouvrage. Les deux maisons classées « remarquables » au PLU, faisant partie du patrimoine canaulais, qui entourent la construction bâtie ne sont donc pas écrasées par le bâtiment contrairement à ce que prévoient les deux permis de construire déposés et obtenus. La construction est terminée.

LES NOUVEAUX DOSSIERS

- PROJET AU 21 RUE MONTAIGNE / ACTION MENEE AVEC LES RIVERAINS

La construction : 22m² démolis pour 170m² créés. Elle ne respecte pas le PLU car : non alignement de la façade avec une des constructions situées de part et d'autre du terrain, non alignement de la construction sur les limites séparatives ou retrait de 2,50 m, non-respect de l'emprise de pleine terre, non prise en compte de l'avis des ABF, suppression de 100% de la végétation existante. Nous avons déposé un recours gracieux.

- PROJET AU 5 RUE ARISTIDE GUÉRIN / ACTION MENEE AVEC LES RIVERAINS

Un projet dans un quartier particulièrement préservé de Lacanau Océan, à l'entrée du village, sur la pente de la dune de la Ville Haute. Un quartier ponctué de villas remarquables au PLU qui ne respecte ni l'avis simple de l'Architecte des Bâtiments de France, avis qui reprend exactement les termes de son avis conforme du permis de démolir, ni l'arrêté et l'arrêté rectificatif, ni les articles du règlement du PLU. Nous avons donc déposé un recours gracieux.

- PROJET EN ZONE UBL AU 14 BOULEVARD DE LA PLAGE - VILLA « YORA » EN ZONE UBL

SURÉLÉVATION ET MODIFICATION D'ASPECT EXTÉRIEUR DU BÂTIMENT PROTÉGÉ

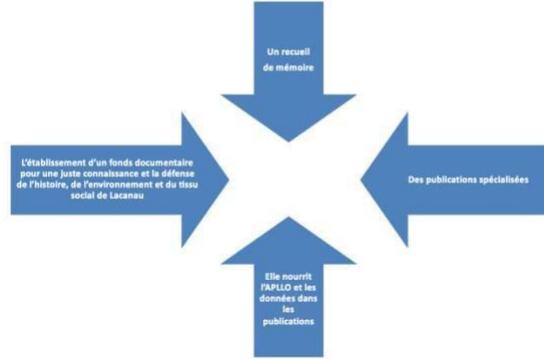
Le projet prévoit des façades miroirs à base de chrome réfléchissantes et non transparentes hautes de plus de 3 m. Ce volume miroir suivant l'ensoleillement éblouira par réflexion les personnes circulant sur l'espace public, que ce soit en front de mer, sur la plage ou depuis l'océan et ce sans faire état des conséquences sur la faune. Par ailleurs, le projet présenté ne respecte ni le PLU, ni le PPR, ni les termes de l'arrêté municipal, en ce qu'il dénature le volume créé sur la construction protégée existante. Une surélévation sur un bâtiment patrimonial protégé en zone UBL qui vient manifestement violer les règles d'urbanisme en dénaturant frontalement le style existant.

Nous nous sommes saisis de ce dossier et avons donc déposé un recours gracieux car il est primordial de sauvegarder cet élément architectural remarquable et identifié du patrimoine canaulais qui constitue avec la Villa « Les Mouettes » et la Villa « Mireille » les trois seuls vestiges patrimoniaux du front de mer encore existants.

NOTRE MISSION APLLO pat'

La multiplicité des projets titaniques qui germent et fleurissent sur l'Océan nous incite à nous poser clairement la question : Que vont devenir les villas remarquables de Lacanau, ces bâtiments d'intérêt patrimonial classés « remarquable » au P.L.U. ? C'est la raison pour laquelle, entre autres, pour éviter la dégradation et préserver ce patrimoine que nous avons créé la mission APLLO pat' au sein de notre association. Une mission de conseil, protection, défense et sauvegarde du patrimoine canaulais. Si vous désirez nous rejoindre et vous impliquer afin de préparer la mise en place d'une protection du patrimoine canaulais pour sa conservation, sa restauration, sa réhabilitation ou sa mise en valeur, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, n'hésitez pas à venir vers nous ou à nous écrire à contact@apllo.fr

CAR APLLO PAT', C'EST AVANT TOUT



NOS ACTIONS PARTICIPATIVES

- **Au suivi du schéma des mobilités** : les 21 actions et les 4 axes du schéma des mobilités 2030 ont été adoptés. Nous serons vigilants à leur mise en place et à leur contenu. Notamment sur les actions utiles à la préservation d'une activité sur la ville océane tout au long de l'année. Cette année nous avons participé aux ateliers du forum des mobilités le 27 avril dernier.
- **Aux réunions de concertation dans le cadre du projet du P. E. M.**
- **Au forum des associations** : chaque année nous y sommes présents, pour vous rencontrer ou vous retrouver et vous y répondez nombreux.
- **Aux réunions de concertation avec l'ONF sur le renouvellement de l'aménagement de la forêt domaniale de Lacanau.**

LE PROJET DU FUTUR P.E.M. REALISATION ET EMPLACEMENT

L'enquête publique concernant ce futur projet se terminera le 24 septembre prochain et nous déposerons nos observations la semaine prochaine, entre autres, sur la compatibilité de ce projet avec :

- La conservation du caractère naturel et paysager du terrain ;
- Le défrichement, l'abattage, le déboisement et la destruction de la biodiversité de ce milieu naturel fragilisé ;
- Le déclassement d'une partie de la zone EBC ;
- Le choix de l'emplacement ;
- La modification du zonage du règlement du PLU.

Rappelons que nous avions déposé un courrier d'avocat avec le collectif des riverains avant la première enquête publique dans lequel ont été soulevés les problèmes juridiques et réglementaires liés au choix de cet emplacement sur un terrain entièrement boisé.

Il s'agit, non pas de déconstruire et de s'opposer sans raison, mais de proposer de construire avec une vision collective et citoyenne, un projet réaliste au regard des enjeux majeurs, afin d'atteindre l'objectif national d'absence de toute artificialisation nette des sols en 2050.

O.N.F : RÉUNIONS DE CONCERTATION AVEC L'O.N.F. SUR LA RÉVISION DE L'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE LA FORÊT DOMANIALE DE LACANAU

La première réunion de concertation dans le cadre de la révision de l'aménagement forestier de la forêt domaniale de Lacanau au mois de mai dernier nous a permis de nous rappeler tout d'abord l'origine de la forêt qui remonte aux fixations des dunes de Gascogne au XIXe siècle et d'évaluer la complexité de sa biodiversité, ainsi que la gestion, les enjeux et les protections propres à chaque milieu : le cordon dunaire, la gestion sylvicole et la mobilisation des bois et des 65 ha intégrés à la réserve biologique dirigée de Lacanau. Et cela depuis, la production de résine qui reste majoritaire jusqu'après-guerre, et s'éteint définitivement dans les années 1970 pour être remplacée par la production de bois. Lorsque parallèlement, le développement du tourisme de masse conduit après 1975 à la mise en place de la MIACA, avec la mise en œuvre d'échanges fonciers et la création des plans plages et des pistes cyclables. Jusqu'à aujourd'hui, à la sylviculture qui est axée sur la production de bois d'œuvre et d'industrie.

Nous avons également abordé la prise en compte des conséquences du changement climatique dans l'aménagement forestier, et la première visite de terrain nous a permis d'évaluer sur site la gestion des équipes d'accueil et la gestion du cordon dunaire et risques littoraux.

Quatre autres réunions-visites sur sites sont prévues en septembre et octobre. Elles permettront d'aborder la gestion forestière, le paysage, le risque incendie et la gestion environnementale. Le document final qui fixe les objectifs et les actions sera établi pour 20 ans (2026-2045), il fait suite au précédent qui couvre la période de 2010 - 2027.

Une visite spécifique ONF-APLLO sur site sera organisée avec nos adhérents courant 2026.

III - LES ACTIONS MENEES DANS LE CADRE PARTICULIER DES BIENS DE L'ASSOCIATION : LA RESTAURATION DU « MATELOT »

Comme vous le savez notre statue « le Matelot » est en cours de réparation. Celle-ci n'est pas encore terminée. Nous avons ouvert une mini souscription sur Hello Asso pour nous aider financièrement à terminer sa restauration. Elle est toujours en ligne. Nous sommes également à la recherche d'un procédé efficace et d'artisans compétents pour solidifier sa base afin d'assurer sa pérennité et permettre de la sécuriser. Nous continuerons de vous tenir régulièrement informés du suivi de cette action.

IV-NOTRE PROJET ASSOCIATIF POUR 2025

Notre association indépendante, politiquement et financièrement, se saisit des dossiers qu'elle juge utiles à sa mission et correspondant aux buts définis dans son objet, soit parce que nous les avons identifiés soit parce que vous nous avez saisi lors des permanences. Statutairement, il lui est fondé et cohérent d'agir dans une sphère géographique définie mais parfois élargie en fonction de la thématique choisie. En effet, l'Océan bénéficie de deux compléments indispensables, le Lac et la Ville, ce qui en fait sa richesse et son originalité. C'est pourquoi des actions sont concevables avec des associations amies sur des sujets communs tout en respectant leurs différences et en renforçant les similitudes et les complémentarités. L'APLLO demeure un témoin vigilant – depuis plus de 45 ans désormais - du quotidien de notre agglomération océane, une critique constructive et une force de proposition pour faire entendre votre voix et faire en sorte que le Lacanau du XXI^e siècle reste un endroit où il fait bon vivre au rythme des saisons en harmonie les uns avec les autres.

Cette action est d'autant plus importante que les services de l'État, par manque de moyens ou évolution des réglementations ne peuvent plus jouer le rôle qui était le leur à la création de notre association. Il est communément admis le rôle désormais primordial du tissu associatif comme dernier rempart pour le particulier. Plus que jamais nous avons besoin de vous pour être maîtres de notre avenir : recul du trait de côte et érosion, respect de la forêt, préservation de notre cadre de vie, de notre patrimoine et de la biodiversité, objectif « zéro artificialisation nette à l'horizon 2050 », nouvelles technologies et très haut débit public, autant de sujets qui nous imposent de ne pas baisser la garde.

L'APLLO EN 2025 C'EST

- Informer et défendre nos adhérents, les impliquer dans les actions du C.A : comme hier, l'APLLO nouvelle génération tient à rester fidèle aux grands principes énoncés par ses pères fondateurs.
- Rencontrer les adhérents au cours de nos permanences mensuelles.
- Représenter les adhérents devant les juridictions compétentes et tous les services publics.
- Défendre l'image, l'environnement et le cadre de vie de Lacanau Océan et des environs.
- Organiser et participer à des actions ciblées concourant au dynamisme de la vie locale ainsi qu'aux réunions de concertation locale.
- Intervenir auprès des collectivités, des services publics et des autorités responsables, dans le but d'attirer l'attention sur toute question d'intérêt général ou projets d'aménagement pouvant entraîner une modification importante du cadre de vie de la population.
- Poursuivre et élargir notre action en matière de communication : on nous trouve sur internet, dans nos newsletters, sur Facebook, Instagram, YouTube. Notre publication APLLO mag' demeure un magazine de référence, retrace et détaille nos actions. Et notre nouvelle collection « APLLO COLLECTION ».
- Redéfinir et recadrer les axes de l'APLLO sur les dossiers en cours mais aussi les nouveaux dossiers parmi lesquels défense du Patrimoine canaulais, qualité du cadre de vie, recul du trait de côte et front de mer seront primordiaux.
- Et ce qui nous tient véritablement à cœur, agrandir les rangs de nos administratrices et administrateurs.

EN CONCLUSION, EN 2025, L'APLLO EST ENCORE PLUS IMPLIQUÉE DANS LA VIE DE LA COMMUNE ET ESSAIE DE VOUS REPRÉSENTER AU MIEUX DANS NOTRE QUOTIDIEN CANAULAISS.

NSB



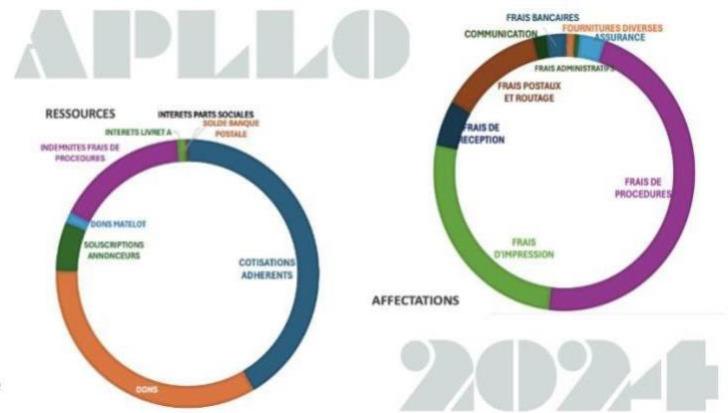
MOTION N°3 : RAPPORT FINANCIER 2024 : PRÉSENTATION FRANÇOIS MONCUIT/TRÉSORIER DE L'APLLO

Mise au vote : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Présentation du trésorier de l'APLLO

EXERCICE FINANCIER 2024		François Moncuit
RESSOURCES		
Cotisations Adhérents	3 860,00 €	Frais Administratifs 32,38 €
Dons	3 130,00 €	Fournitures Diverses 84,53 €
Souscriptions Annonceurs	550,00 €	Site Internet 65,11 €
Dons matelot	120,00 €	Assurance 300,00 €
Indemnités Frais de Procédure	1 500,00 €	Frais de Procédure 4 400,00 €
Intérêts Livret A	95,99 €	Frais Impression 2 486,72 €
Intérêts parts sociales	0,47 €	Frais Réception 508,70 €
Solde Banque Postale	20,65 €	Frais Postaux et Routage 1 196,09 €
	9 277,11 €	Communication 156,00 €
		Frais Bancaires 211,06 €
IMMobilisations		9 481,06 €
Parts Sociales	15,00 €	
Ordinateur	502,54 €	
Statut "Le Matelot"	5 043,31 €	
Total Immobilisations	5 560,85 €	
BILAN FINANCIER 2024		
Avoir au 01/01/2024	5 567,54 €	Compte Bancaire 2 182,70 €
Solde Exercice 2024	- 203,95 €	Avoir Livret A 2 770,91 €
		Paypal 409,98 €
Avoir au 31/12/2024	5 363,59 €	5 363,59 €

On enregistre un solde légèrement négatif en raison des indemnités de frais procédure qui n'ont pas permis de couvrir intégralement les frais engagés ce qui ne remet pas en cause la pertinence de nos actions.



On enregistre un solde légèrement négatif en raison des indemnités de frais de procédure qui n'ont pas permis de couvrir intégralement les frais engagés ce qui ne remet pas en cause la pertinence de nos actions.

MOTION N°4 : ADOPTION DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2025 : PRÉSENTATION FRANÇOIS MONCUIT/TRÉSORIER DE L'APLLO

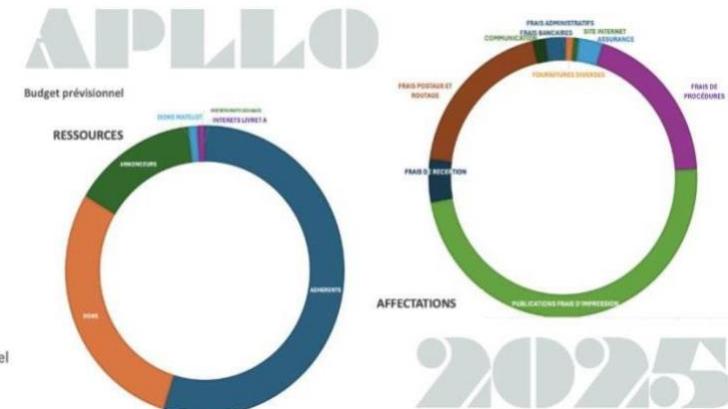
Mise au vote : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ MOINS UNE ABSTENTION

Présentation du trésorier de l'APLLO

François Moncuit

BUDGET PRÉVISIONNEL 2025		
Cotisations Adhérents	5 700,00 €	Frais Administratifs 40,45 €
Dons	3 000,00 €	Fournitures Diverses 90,00 €
Souscriptions Annonceurs	1 500,00 €	Site Internet 70,00 €
Dons matelot	110 €	Assurance 300,00 €
Intérêts Livret A	90 €	Frais de Procédure 2 000,00 €
Intérêts parts sociales	0,45 €	Frais Impression 5 000,00 €
		Frais Réception 520,00 €
		Frais Postaux et Routage 2 000,00 €
		Communication 160,00 €
		Frais Bancaires 220,00 €
	10 400,45 €	10 400,45 €

La coquille parue dans l'APLLO mag' sur la ligne frais bancaires a, bien sûr, été rectifiée. Le budget prévisionnel 2025 est pratiquement équivalent bien que, la ligne frais d'impression ait été volontairement augmentée en raison de la parution prévue du 1^{er} volume d'APLLO COLLECTION.



La coquille parue dans l'APLLO mag' 133 sur la ligne frais bancaires a, bien sûr, été rectifiée. Le budget prévisionnel 2025 est pratiquement équivalent bien que, la ligne frais d'impression ait été volontairement augmentée en raison de la parution prévue du 1^{er} volume d'APLLO COLLECTION.

MOTION 5: PRÉSENTATION DU RENOUVELLEMENT DU TIERS SORTANT : ALAIN LE ROCH/VICE-PRÉSIDENT

Membres démissionnaires :

- Marianne RICARRÈRE-CAUSSADE

Membres sortants qui se représentent au C.A. :

- Alain LE ROCH

Mise au vote de l'Assemblée : RÉÉLU A L'UNANIMITÉ

- François MONCUIT

Mise au vote de l'Assemblée : RÉÉLU A L'UNANIMITÉ

MB

APLLO

MOTION 6 : PRÉSENTATION DES NOUVEAUX ENTRANTS : PASCAL RICARRERE-CAUSSADE/SECRÉTAIRE

Nouveau membre entrant élu par le C.A. :

Coopté et élu par le C.A. le 03-09-2025 : André GASSIES

Miseau vote de l'Assemblée : ÉLU A L'UNANIMITÉ

APRÈS LE VOTE DE L'A.G., LE NOMBRE DES MEMBRES DU C.A. EST DE 8.

Après ces présentations, comme à l'accoutumée, la Présidente fait un appel à candidatures:

Cette année nous faisons encore appel à vous pour venir rejoindre nos rangs !

Tous les savoir-faire et les compétences peuvent nous être utiles.

Donc que vous ayez une demi-journée par an (ou plus), une compétence à partager, n'hésitez pas à nous contacter sur contact@apllo.fr Vous pouvez également :

- Nous proposer votre participation sur un sujet qui vous tient à cœur, vos témoignages, vos photos à diffuser dans nos publications, sur Facebook, Instagram ou notre site internet.
- Devenir un adhérent spécialiste, si vous avez une compétence ou un talent particulier que vous souhaitez mettre à profit pour l'APLLO.
- Ou un adhérent sentinelle, si vous souhaitez être un relais d'informations auprès de l'APLLO, partager toutes les atteintes à l'urbanisme ou à la biodiversité que vous observez.
- Nous poser des questions sur des sujets touchant la station ou nous saisir sur un sujet qui n'a pas encore été traité.
- Et bien sûr, proposer votre candidature pour rejoindre notre C.A.

11H00 : ACCUEIL DES ÉLUS ET INVITÉS QUESTIONS –RÉPONSES AVEC LES ÉLUS ET INVITÉS (EN RÉSUMÉ)

La volonté de l'APLLO cette année était d'inviter la députée de la cinquième circonscription de la Gironde, le maire de Lacanau et l'Architecte des Bâtiments de France pour expliquer, comprendre et faire face aux sujets d'actualité qui impactent notre commune et notre cadre de vie.

Un débat « questions-réponses » a été tenu avec les deux invités présents, Mme Pascale GOT, conseillère départementale et députée de la Gironde et M. Laurent Peyrondet, maire de Lacanau. L'Architecte des Bâtiments de France n'a pas pu être présente et s'en est excusée. M. Peyrondet, maire de Lacanau, quant à lui, adhérent de l'APLLO a assisté à la totalité de l'Assemblée générale et a participé aux votes. C'est en sa qualité de maire de la commune qu'il a été invité à la tribune.

Mme Pascale Got a présenté son rôle en tant que conseillère départementale et députée, ses diverses commissions à l'Assemblée nationale, et ses actions locales et nationales (logement saisonnier, santé, adaptation au changement climatique, énergie, etc.). Plus spécifiquement en ce qui concerne :

- Le logement saisonnier, un problème récurrent dans la région, les efforts des collectivités, et la nécessité d'une meilleure coordination entre les communes, les professionnels et les filières touristiques/agricoles.
- La santé et l'accès aux soins : Elle a souligné l'importance de la couverture médicale, les inégalités entre communes et la possible proposition de loi pour améliorer la couverture santé.
- L'environnement et le littoral : concernant la proposition de Loi sur l'adaptation des littoraux au changement climatique, elle a évoqué les difficultés de financement et la nécessité de la reconnaissance juridique de l'érosion côtière pour débloquer des fonds.
- L'énergie : après une discussion sur les énergies renouvelables (houle marine, éoliennes, hydroliennes), elle a évoqué le projet d'expérimentation pour alimenter le phare de Cordouan avec des énergies alternatives qui lui tient à cœur.

Quant à lui, le Maire, après en avoir constaté que le débat avait commencé à l'heure prévue, s'est à nouveau questionné sur les rendez-vous APLLO-MAIRIE précédents et ce, bien que le sujet ait été clairement expliqué, en sa présence, à la précédente Assemblée générale. Pour mémoire : « ...Dès son introduction, Le Maire s'étonne avec insistance que la Présidente n'ait pas, depuis la dernière Assemblée générale, contacté son cabinet pour la reprise des rendez-vous APLLO-MAIRIE réguliers : ce qui à son avis aurait permis de résoudre des situations problématiques concernant l'urbanisme en amont. En réponse, la Présidente se trouve dans l'obligation de confier devant l'audience présente que son état de santé et la longue période de soins de chimio radiothérapie concomitante pour traiter sa pathologie actuelle ne lui ont pas permis de le faire. Cependant, il reviendra plusieurs fois avec insistance sur le sujet pendant le débat, ce qui obligera la Présidente à exposer également que le conseil d'administration a été très impacté par cette période tourmentée de la vie de notre association. »



9/11

P.V. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE APLLO 15-9-2025



La Présidente ne le relève pas car depuis la dernière A.G. de l'APLLO en 2024 et le rendez-vous APLLO-Mairie de janvier 2025, non seulement la commune n'a pas répondu aux questions posées et demandes formulées en séance, mais en outre elle n'a produit aucun compte rendu de réunion, comme le fait remarquer le Vice-président. Il en est de même pour les divers commentaires concernant nos actions que le Maire tente de se réapproprier :

- Le bénéfice du travail architectural du protocole APLLO sur la parcelle attenante au bâtiment d'intérêt patrimonial « les Dunes »,
- Le bénéfice du recours APLLO-riverains qui a permis la réfection de la maison remarquable du 1 rue Chambrelent.

Le Maire précise à nouveau qu'il demande aux pétitionnaires de nous contacter et qu'il croit à la plus-value que les associations peuvent apporter. Il déclare avoir beaucoup fait pour les logements saisonniers et félicite Mme la Députée sur son projet de loi sur le tourisme du travail et sur le devenir du littoral.

Sur la question d'un adhérent qui s'étonne de constater le manque de concertation avec la commune.

La Présidente répond que sur les différents sujets qui ont été abordés dans le rapport moral, passés ou présents, ce sont des projets pour lesquels les riverains nous ont communiqué leurs inquiétudes, ou bien pour lesquels nous avons nous-mêmes constaté sur site, de visu, l'affichage des permis de construire ou autres documents administratifs déjà accordés. En aucun cas, nous ne sommes informés préalablement par la mairie ou d'autres instances sur des travaux qui vont être projetés. Le Vice-président précise que si l'Association s'est donnée les moyens de défendre devant les juridictions concernées ses dossiers d'intérêt général, elle ne le fait qu'en dernier recours et en l'absence de toute autre solution pour défendre un patrimoine auquel sont attachés les Canaulais. Il s'agit du seul moyen qui permet actuellement de pouvoir lancer des négociations et conclure des protocoles transactionnels. Après le délai légal nous n'avons plus de possibilité d'action. Pour mémoire et a contrario, à chaque recours amiable reçu, la mairie n'a jamais essayé de contacter l'APLLO ou bien les riverains requérants pour tenter une résolution amiable des litiges, ce que nous ne pouvons que déplorer. La Présidente abonde dans son sens et explique le travail énorme que constituent les recours et protocoles transactionnels pour les membres du C.A.. Elle précise l'importance du travail constructif de l'APLLO en la matière et celle de la présence de l'association dans de nombreuses instances participatives : concertation agenda 21, mobilités, recul du trait de côte, etc.

S'ensuit une discussion sur le non-respect des prescriptions et avis simple ou conforme de l'A.B.F. en matière de documents administratifs. Le Maire précise qu'il craint les attaques de pétitionnaire en cas de refus d'autorisation et que les autorisations passent toutes par le contrôle de légalité, que des erreurs administratives sont possibles et qu'il ne garde les prescriptions de l'A.B.F. que lorsqu'elles sont « intéressantes » et qu'il doit faire la part des choses entre l'avis de l'A.B.F. et les décisions de l'Etat. Et, il insiste à nouveau sur le besoin des architectes d'avoir des bâtiments "totem" dans une ville en prenant à nouveau l'exemple du projet du bâtiment construit entre les 2 maisons patrimoniales pour

lequel, après plusieurs années de procédures, nous avons rédigé avec succès un protocole transactionnel.

A la question de la Présidente sur l'action de la commune lorsque l'avis conforme de l'ABF en cas de permis de démolir n'est pas respecté par le pétitionnaire, le Maire répond que ses services iront dès le lendemain vérifier au 21 rue Montaigne.

Le Vice-président de son côté attire, à plusieurs reprises, l'attention sur le fait que les permis sont acceptés et signés alors que les termes des arrêtés municipaux accordant les documents d'urbanisme ne sont pas respectés que ce soit dans les documents écrits et sur les planches graphiques, ce que le Maire nie.

A la question posée sur la protection du patrimoine et de la création d'un S.P.R. à Lacanau Océan afin de protéger les îlots et bâtiments « remarquables » en grand danger avec la progression urbanistique actuelle, le maire a répondu qu'il envisage une révision allégée du PLU, et une charte architecturale au moment de la révision et précise qu'il aura besoin de l'APLLO à ce moment-là. La Présidente répond que seul un S.P.R. permettra de protéger le site inscrit et que cela permettrait aux propriétaires d'obtenir des aides ce qu'une charte ne fera pas.

Pascal Ricarrère-Caussade, secrétaire de l'APLLO et chargé de mission APLLO pat' abonde dans le sens de la Présidente et indique que la protection Monuments historiques doit être aussi envisagée. Il précise qu'il s'agit d'argent qui est effectivement affecté à des propriétaires pour des demeures qui sont inscrites ou classées plus souvent inscrites, et que divers degrés de protection et de financement des travaux existent. Il s'agit là de quelque chose qui a été longtemps, par méconnaissance, interprété comme une sorte de mainmise de l'Etat sur le domaine privé, ce qui n'est pas le cas du tout. Le service des Monuments historiques a bien conscience qu'il n'a pas le droit de s'immiscer dans le domaine privé et en même temps cela engage le propriétaire à respecter certaines règles dans l'intérêt commun et dans cette logique de tissu urbain. C'est pour cela que les bâtiments qui sont protégés ont une zone de protection autour



d'eux. Il s'étonne d'ailleurs, que ce soit à l'Océan ou à la ville, que l'église Saint-Vincent par exemple ou des bâtiments qui ont le label « Architecture contemporaine », tel que l'église Notre-Dame des flots à l'Océan ou "la Paillette" à la Marina de Talaris ne passent pas le cap de cette inscription. En effet, il appartient au propriétaire d'en faire la demande et de monter le dossier et c'est dans ce sens-là aussi que la mission APLLO pat' a été développée. Nous souhaitons travailler sur ces aspects-là.

La Présidente insiste sur le devoir de mémoire ou porteur de mémoire que l'on a vis-à-vis de nos propres enfants et petits-enfants.

Le Maire précise que la protection Monuments historiques n'a pas été demandée pour la Maison du Commandant par rapport au futur projet du CMS du Moutchic compte tenu des contraintes que cela aurait pu engager. Il pense plutôt à inventer une règle « jamais comme ailleurs », et envisager un travail sur l'organisation de nouveaux documents d'urbanisme qui permettront d'être plus attentifs et d'adapter les documents aux différents zonages.

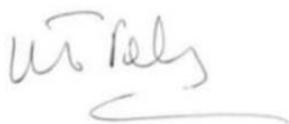
D'autres sujets ont été également survolés également, tels que :

- Gestion des voiries et accessibilité : Demandes de réfection de rues, sécurisation des accès pour les personnes à mobilité réduite, priorisation des travaux selon les quartiers et l'hyper centre.
- Marché couvert à Lacanau Océan
- Mobilités et projet ferroviaire : Discussion sur la revitalisation d'une ligne de tram/train avec Bordeaux, importance d'anticiper les besoins de mobilité pour le développement local.
- Entretien des équipements publics : Problèmes d'entretien du parking couvert, promesse par M. le Maire d'études et de travaux à venir.
- Stationnement : Problèmes de saturation, manque de places, réflexion sur l'intégration d'obligations de stationnement dans les nouveaux projets immobiliers.
- Gestion des campings et imperméabilisation des sols : Modernisation des campings, gestion des eaux pluviales, adaptation aux épisodes de fortes précipitations.

Mme Pascale Got a terminé cet échange en déclarant l'importance de la parole citoyenne, de la concertation et de l'expression des associations pour améliorer les projets locaux.

A 12H30 : La Présidente annonce la fin du débat et après avoir remercié les membres présents, elle déclare cette Assemblée générale close. A sa demande, l'Assemblée se dirige vers le buffet de l'amitié.

Fait à Lacanau Océan, le 25 octobre 2025



Marie-Thérèse FABRE
Présidente



Pascal Ricarrère-Caussade
Secrétaire